



## Station du Col d'Ornon

### Chapitre 7 : Contrôle interne et de suivi de la sécurité

Version Date	Rédacteur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Vérificateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>	Approbateur <i>Prénom Nom</i> <i>Fonction</i>
1.01 01/05/2019	Jean-Hervé Amellér Vice-président	Didier Jouveaux Vice-président	Alain Siaud Président

Le Chef d'exploitation en collaboration avec le Responsable opérationnel a la charge de contrôler le respect :

- de la réglementation,
- du système de gestion de la sécurité,
- des consignes internes.

#### 1. Contrôle interne

Le Chef d'exploitation effectue les contrôles lors de ses visites sur les différents postes de travail. Il vérifie la bonne tenue des registres d'exploitation. Il vérifie la piste de montée, les aménagements, les balisages et équipements de sécurisation.

Le Chef d'exploitation échange avec les conducteurs de téléski afin de vérifier que la réglementation, les règles du SGS, les consignes internes sont connues, respectées et appliquées.

Afin d'assurer la traçabilité, le Chef d'exploitation appose son visa et ses commentaires sur le Registre d'exploitation.

#### 2. Suivi de la sécurité

L'exploitation des données du contrôle interne et du REX est assurée lors des réunions périodiques prévus dans la prise en compte du REX (voir Chapitre 5, organisation du retour d'expérience).

Les données sont consignées dans le rapport de fin de saison permettant ainsi de connaître les évolutions d'une année sur l'autre.

#### 3. Organisation de la veille sur les référentiels réglementaires et techniques

Le Chef d'exploitation se tient informé des évolutions réglementaires en participant aux réunions organisées par le STRMTG ainsi qu'aux visites. Il a accès au site CAIRN qu'il doit consulter régulièrement.

Les courriers et recommandations du STRMTG, les publications de DSF, la documentation des constructeurs, ... sont réceptionnés par le Secrétariat du SERACO et visés par le Président.

Ils sont retransmis :

- au Responsable opérationnel
- au Chef d'exploitation
- aux Vice-présidents

Le Chef d'exploitation s'assure que ces éléments sont pris en compte et appliqués sur l'exploitation.

Le Responsable opérationnel vérifie que les éléments ont été correctement pris en compte et appliqués.

Le Vice-président en charge du SGS intègre dans le SGS les éléments le modifiant ou le complétant. Il fait part de ces modifications au Responsable opérationnel et au Chef d'exploitation. Une copie de ces modifications est signifiée au Président, à l'autre Vice-président ainsi qu'au Secrétariat.